



**SERVICE D'APPUI AUX MOBILISATIONS
ET À LA VIE RÉGIONALE CSN LAURENTIDES**
289, rue De Villemure, 2^e étage, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5J5
courriel : jacinthe.pilon@csn.qc.ca

Source : Conseil central des Laurentides CSN
COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La CSN rencontre les députés de la région
Il faut mettre fin au placement syndical dans la construction

(Saint-Jérôme, le 1^{er} novembre 2011)- Des représentants de la CSN-Construction et de la CSN de la région des Laurentides ont rencontré les députés pour les sensibiliser aux enjeux du projet de loi 33 sur le fonctionnement de l'industrie de la construction. Ils ont notamment plaidé pour que le changement central du projet de loi, qui concerne l'abolition du placement syndical dans l'industrie, soit enfin adopté, tel quel, après plus de 40 ans d'efforts en ce sens.

Les entretiens ont eu lieu, hier, avec le député de la circonscription de Bertrand, Claude Cousineau, le député de Groulx, René Gauvreau, le député de Blainville, Daniel Rathé et celui de Prévost, Gilles Robert.

«Nous savons que les tenants du statu quo sont présentement très actifs pour tenter d'obtenir des modifications au projet de loi afin de maintenir leur pouvoir au mépris des droits des salarié-es de travailler où ils le désirent dans leur région. Ils proposent de maintenir un système de référence parallèle à celui de la CCQ par l'entremise duquel les syndicats pourraient continuer d'intervenir directement auprès des employeurs. Nous mettons les parlementaires en garde contre un tel recul, car il aurait pour effet de maintenir tout de même le placement syndical, à l'encontre de l'objectif affiché du gouvernement », a déclaré la présidente du Conseil central des Laurentides, Louise Jetté.

Le placement syndical est une pratique théoriquement illégale qui permet aux syndicats détenant un monopole de représentation auprès d'un titre d'emploi particulier d'imposer aux employeurs les travailleuses et les travailleurs de leur choix, discriminant ainsi les autres salarié-es, notamment en fonction de leur allégeance syndicale. Ils peuvent le faire parce que la loi leur permet encore de référer de la main-d'œuvre directement auprès des employeurs. C'est pourquoi la CSN estime que, pour mettre fin au placement syndical, la référence de main-d'œuvre doit dorénavant se faire exclusivement par l'entremise de la

Commission de la construction du Québec (CCQ) afin d'assurer, enfin, le droit au travail partout, pour tous.

La CSN prône un tel changement depuis les années 70. La CSN considère que le placement syndical, qui a déjà existé dans d'autres industries, est une pratique antidémocratique, contraire aux droits et aux intérêts des salarié-es. Le rôle fondamental d'un syndicat doit être de défendre les conditions de travail, les intérêts et la santé et la sécurité de ses membres, une mission qui entre en contradiction avec les activités de placement de la main-d'œuvre.

La CSN considère que le gouvernement doit donner les moyens nécessaires à la CCQ afin qu'elle puisse remplir ce rôle efficacement.

En commission parlementaire, la semaine dernière, la CSN a en outre présenté 14 améliorations qu'elle souhaite voir apportées au projet de loi. Ce sont ces propositions que les représentants de la CSN-Construction et du Conseil central des Laurentides ont présenté lors de leur tournée de députés de la région le 31 octobre.

La CSN a proposé d'autres changements. Ils sont détaillés dans le mémoire que la CSN et la CSN-Construction ont déposé en commission parlementaire, jeudi dernier. Celui-ci peut être consulté en ligne : <http://goo.gl/SxyP1>.

Fondée en 1924, la CSN-Construction représente 18 000 travailleuses et travailleurs de l'industrie, réunis au sein de 13 syndicats démocratiques régionaux. Dans les Laurentides, plus de 1400 travailleuses et travailleurs de l'industrie sont membres de la CSN-Construction. Elle est une des huit fédérations composant la Confédération des syndicats nationaux. La CSN, ce sont 300 000 travailleuses et travailleurs de tous les secteurs d'activité au Québec.

-30-

Renseignements :

Louise Jetté, présidente du Conseil central des
Laurentides
450 438-4196

Josée Chapdelaine, conseillère syndicale
Services régionaux CSN Laurentides